

«Fiancés de Fontainebleau»

Cédric acquitté, le mystère reste entier

Pour les jurés, Cédric n'est pas le meurtrier de ce jeune couple sans histoire disparu en forêt de Fontainebleau il y a 13 ans. Les familles des victimes ne savent donc toujours pas qui leur a pris leurs enfants en cette veille de Toussaint 1988 ni pourquoi.

Acquitté ! C'est dans un silence pesant que le verdict est tombé vendredi soir alors qu'on retenait son souffle de chaque côté de la barre. Les neuf jours d'audience du procès de l'accusé des meurtres des "Fiancés de Fontainebleau" s'est terminé par ce simple mot. Et par des larmes. Des larmes de joie et d'intense soulagement pour l'accusé qui a vacillé sur ses jambes avant de s'effondrer dans les bras de son avocat à l'énoncé du verdict. Et des larmes de détresse et d'abattement pour les familles des victimes abasourdis, pour qui tout recommence à zéro. Car treize ans après les meurtres d'Anne-Sophie Vandamme et Gilles Naudet, l'énigme demeure donc toujours dans cette affaire au lendemain de l'acquittement de Cédric. Il y avait encore trop de zones d'ombres dans cette affaire malgré les dix ans d'enquête des gendarmes de la section de recherche de Paris et des 26 tomes de la procédure. Et surtout aucun élément matériel, pour que les jurés puissent condamner Cédric, 31 ans, adolescent de 17 ans au moment des faits, qui clamait son innocence depuis son incarcération en février 1999.

Ils ont donc acquitté le jeune homme «avec la conviction de son innocence» dira son avocat, «au bénéfice du doute», préféreront dire d'autres. Toujours est-il que quelques heures après le verdict, il est sorti de la maison d'arrêt



Les trois avocats de Cédric ont «prouvé qu'il ne pouvait être le coupable».



Le père d'Anne-Sophie Vandamme sort de la salle d'audience avec dignité. Avant, discrètement, il avait essuyé ses larmes...

de Fresnes et est retourné vivre en province après avoir passé près de trois ans en détention provisoire. Anne-Sophie Vandamme et Gilles Naudet, âgés de 25 ans tous les deux, avaient disparu en forêt de Fontainebleau le 31 octobre 1988 au cours d'une balade avec leur chien Dundee, un berger des Pyrénées de 9 mois. Ils avaient été retrouvés le 10 janvier 1989 criblés de balles de 22 long rifle, et recouverts de bruyère fraîchement coupée au lieu-dit de la Mare-aux-Joncs dans le massif des Trois-Pignons, près de Milly-la-Forêt, un lieu qui avait été pourtant fouillé pendant les recherches. Les corps avaient donc visiblement été déplacés. Comment Cédric, un garçon frêle, âgé de 17 ans à l'époque aurait pu seul porter les cadavres du couple et du chien avant de les rapporter dans les bois deux mois plus tard? «Nous n'avons toujours pas une thèse précise de l'accusation», avait déclaré à ce sujet M^e Franck Natali, l'un des avocats de Cédric. Un avocat qui a pu étayer la thèse de l'innocence de son client grâce à un alibi de dernière minute, «pas si évident» selon les parties civiles. La petite amie de l'époque de Cédric aurait affirmé à la barre se souvenir qu'il l'avait emmenée prendre le bus le jour des faits en début d'après-midi. «Il ne pouvait donc matériellement se trouver en forêt de Fontainebleau», affirme M^e Natali.

Mais Cédric, décrit comme un garçon perturbé par une situation familiale difficile, passionné par les armes, qui s'habillait en treillis et qui braconnait avec son père dans les bois de la région de Gironville, près de Milly, où ils habitaient, correspondait parfaite-

ment au profil du «coupable idéal». Au moment des faits, il était élève dans une école d'armurerie en Belgique et lors de son interpellation, après une dénonciation d'une vieille dame qui aurait entendu la grand-mère de Cédric parler de ce double meurtre, il étudiait le droit à Montpellier, option criminologie. «Mais ce n'était pas le monstre qu'on a voulu faire croire», martelait M^e Patrice Pauper, un de ses défenseurs, tout au long du procès qui se tenait à huis clos depuis le 20 novembre dernier.

DE NOMBREUSES AUTRES PISTES

Les enquêteurs avaient toujours privilégié la piste de l'accident de braconnage. Mais dans le milieu des chasseurs, cette thèse paraissait peu plausible. Marcel Blondeau, braconnier confirmé, un ami de la famille de Cédric, que le jeune homme avait mis en cause avec son père dans cette affaire avant que les deux hommes ne bénéficient d'un non lieu, a d'ailleurs affirmé à la barre que des braconniers, qui cherchent plutôt la discrétion, ne se seraient jamais aventurés en plein jour dans cette forêt très fréquentée ce 31 octobre 1988, jour de l'ouverture de la chasse au gros gibier.

De nombreuses autres pistes sont pourtant apparues dans ce dossier et n'ont pas été suffisamment approfondies, selon M^e Franck Natali, qui affirme que plusieurs personnes auraient avoué ces meurtres durant l'enquête mais qu'aucune n'aurait été jugée crédible par les gendarmes.

Il a aussi évoqué la piste d'un chauffeur routier portugais d'une quarantaine d'années, Jorge

Garcia Barbas, condamné en 1997 à la réclusion criminelle à perpétuité pour l'assassinat crapuleux de trois autostoppeurs dans la région de Fontainebleau en 1992. Entendu sur le meurtre des "Fiancés de Fontainebleau", il avait affirmé ne rien savoir.

La thèse de groupes para-militaires qui s'entraînaient au combat en forêt de Fontainebleau a également été avancée par la défense.

Le témoignage d'un agent de l'Office national des forêts (ONF) a dû également jeter le trouble dans l'esprit des jurés. Sur ordre de son supérieur, Christian Gazzola, l'agent avait, peu après le drame, nettoyé une maison forestière occupée par un autre de ses collègues. A la barre, l'homme a soutenu que Gazzola, qui s'est suicidé depuis, avait peur qu'on retrouve les corps des disparus dans la cave.

Mais pour les familles des victimes qui attendent depuis treize ans de connaître la vérité pour commencer enfin à faire leur deuil, cet acquittement a été vécu comme un véritable coup de massue. D'autant qu'elles étaient convaincues de la culpabilité de Cédric qui avait fait des aveux circonstanciés, «extorqués par les gendarmes», selon ses défenseurs, avant de se rétracter. «C'est le pire des aboutissements», a déclaré M^e Frédéric Champagne, avocat de la famille Vandamme. «Mais pour eux, ce n'est plus un mystère, c'est autre chose. Ils éprouvent plutôt un sentiment d'impunité». «C'est un peu comme si leur fils était mort une seconde fois», a ajouté M^e Françoise Berrux, l'avocat des Naudet.

D'ailleurs, devant l'abattement des familles des «Fiancés de Fontainebleau», la mère de Cédric n'a pas osé se réjouir du verdict espérant simplement qu'«un jour on trouvera les assassins».

Brian Mendibure



Soulagée par le verdict, la mère de Cédric a aussi pensé aux familles des victimes.